



07 janvier 2021

Au CSE de décembre, la Direction a annoncé le recours à plusieurs séances supplémentaires dans toutes les UR du site dès janvier.

Ces heures supplémentaires collectives obligatoires rentrent toutes dans le cadre de la modulation.

L'Entente FO, CFTC et CFE-CGC est intervenue en séance pour demander à la Direction de revenir à une pratique antérieure :

Payer une séance d'heure supplémentaire sur deux

La Direction a été à l'écoute de notre revendication !

A partir de janvier une séance de H+ sur deux sortira du cadre de la modulation pour être payée directement ou récupérée selon le souhait du salarié.

L'Entente FO, CFTC et CFE-CGC est satisfaite d'avoir été entendue. Ce réglage, permettra aux salariés d'avoir le choix, monétiser ou épargner !

Le recours aux heures supplémentaires doit être utilisé pour répondre aux besoins des clients. Les aléas de fonctionnement du processus doivent être traités et les évolutions brutales des commandes mieux anticipées afin de préserver au mieux le calendrier de travail.

Le bien-être des salariés c'est aussi de mieux organiser leurs week-end !

L'Entente FO, CFTC et CFE-CGC souhaite à tous les salariés du site une Bonne et Heureuse Année 2021 et surtout la Santé !!